

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS189

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, M. Bazin, M. Brard et Mme Missoffe

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.